

REUNION du 29 mars 2021

Le vingt-neuf mars deux mil dix-vingt et un à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 25 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de M. Fabrice OTERO, maire

Etaient présents : MM OTERO, TRAORE, PARIS, VERET, DURNERIN, TESTU, PAPILLON, FOSSE, VADCAR, RILLAERTS, Mmes BERNARD, POTIER, CALONNE, GALLI,

Absents excusés : Mme FOSSE Manon (Pouvoir à M. FOSSE)

Secrétaire : M. PAPILLON

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 février 2021. Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu, le conseil municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ajout d'une délibération concernant la mise en place de conventions de mise à disposition de terrains.

1/ Présentation du Compte Administratif 2020 (DELIB2021/008)

Monsieur le Maire, présente le compte administratif 2020 et commente les chiffres :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	562.184.57 €	
DEPENSES	<u>597.831.48 €</u>	
TOTAL	-35.646.91 €	Déficit 2020
	<u>+ 307.485.22 €</u>	Excédent N-1 (2019)
	+ 271.838.31 €	Excédent cumulé Fonctionnement (N- 1) + N

INVESTISSEMENT

RECETTES	162.599.31 €	
DEPENSES	<u>198.473.25 €</u>	
TOTAL	-35.873.94 €	Déficit 2020
	<u>+450.163.62 €</u>	Excédent N-1 (2019)
	- +414.289.68 €	Excédent cumulé Investissement (N- 1) + N

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT

-35.873.94 €	Résultat de la section d'Investissement
0.00 €	Reste à réaliser Recette
-354.892.52 €	Reste à réaliser Dépense
<u>+450.163.62€</u>	Solde d'exécution reporté (001).
-59.397.16 €	Besoin de financement de la SI

Suite à la présentation, Monsieur le maire se retire de l'assemblée, le doyen d'âge, Monsieur Philippe PARIS, prend la parole afin de passer au vote du compte administratif 2020.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 14

Abstention : 0

Pour : 14

Contre : 0

A l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 a été adopté

2/ DELIBERATION VALIDANT LE COMPTE DE GESTION 2020 du RECEVEUR (DELIB 2021/009)

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et

les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'État du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur,

Visé et certifié conforme pour l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

A l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2020 du receveur est adopté

3/ AFFECTATION DES RESULTATS (DELIB 2021/010)

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

et constatant que le compte administratif de la commune présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2020	PART AFFECTEE A LA SI 2020 ET LA SF 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-35.873.94 €	450163.62 €	+414289.68€	$\frac{354892.52€}{0.00€}$	-354892.52 €	414289.68 €
FONCT	-35.646.91 €	307485.22 €	+271838.31 €			271838.31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	271.838.31 €
Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF)	0.00
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	271838.31 €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 en 2021)	+271.838.31€
Résultat reporté en investissement (ligne 001/2021)	+414.289.68 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Excédent à reporter (ligne 002) en recettes de fonctionnement	271.838.31€

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

A l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats est adoptée

4/ ETAT DES NOTIFICATIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES (DELIB 2021/011)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux des taxes votées pour l'année 2020. La répartition, se décomposait comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 17.29 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47.16 %

Conformément à l'engagement du Président de la République, 80% des Françaises et Français ont payés pour la dernière fois la taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2019 et en 2022 pour les 20% des foyers les plus aisés. Elle sera supprimée, pour les résidences principales, sans création ou augmentation d'impôts. Dès 2021, la compensation des collectivités sera intégrale et pérenne. Dans un souci de lisibilité de la fiscalité locale, en 2021, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera totalement attribuée au bloc communal. La part départementale de la TFPB soit pour la Seine-Maritime 25.36 % sera, par conséquent, reversée aux communes, en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Monsieur le Maire propose la répartition suivante pour 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 17.46 % +25.36 % (part département) = 42.82 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47.63 %

Pour une recette prévisionnelle globale de 190.000 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de faire évoluer à 13 voix Pour et 1 abstention, les taux ci-dessus décomposés.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 1

Pour : 14

Contre : 0

5/ SUBVENTIONS (DELIB 2021/012)

Monsieur le maire propose au conseil municipal de décider du montant à attribuer à chaque association retenue. Après examen des demandes formulées par les associations dont le siège administratif se trouve à Vieux-Manoir, le Conseil municipal décide de soutenir les acteurs locaux avec l'allocation des sommes suivantes :

L'amicale Laïque : 800 €

Club de la Bonne entente : 500 €

Football Club de Vieux Manoir : 1000 €

ADMR : 600 €

Coopérative Scolaire : 2 000 €

Sapeurs-Pompiers : 200 €

Banque alimentaire CCAS BUCHY : 300 €

Comité des fêtes : 800 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2021.

6/ BUDGET 2021 (DELIB2021/013)

Monsieur le maire présente le budget 2021, équilibré de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES	816.594.00 €
DEPENSES	816.594.00 €

INVESTISSEMENT

RECETTES	911.161.00 €
DEPENSES	911.161.00 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

A l'unanimité des membres présents le Budget primitif 2021 a été adopté

7/ OPERATIONS A VENIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée des nouvelles opérations :

Délibération 2021/014 - OPERATION 146 – RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour l'opération 146 « Rénovation logements communaux » est en cours. Une prévision complémentaire doit être votée pour le mobilier de cuisine.

2184	Mobilier cuisine	5000.00 €
------	------------------	-----------

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Délibération 2021/015 - OPERATION 148 –SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le processus d'acquisition du terrain choisi pour la réalisation d'une salle polyvalente est enclenché. Cette opération doit être complétée par les sommes ci-dessous correspondantes à l'achat du terrain et une demande d'emprunt sera faite auprès d'organismes de prêts.

2115	Acquisition terrain	250.000.00 €
2031	Frais d'études complémentaires	10.000.00 €
1641	Emprunt	250.000.00 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 pour un montant de 260.000 € TTC en dépense et 250.000 € en recette. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et document afférent à ce projet.

Délibération 2021/016 - OPERATION 149 – FRAIS D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT PIETONNIER ROUTE DE ST AUBIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'année 2021 peut-être consacrée à l'étude de l'aménagement de la RD122. Une deuxième prévision pour les frais d'études sera ajoutée et s'élève à 10.000 € soit en totalité 20.000 €

2031	Frais d'études	10.000 €
------	----------------	----------

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet ci-dessus. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 pour un montant de 10.000.00 € TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte et document afférent à ce projet.

Délibération 2021/017 - OPERATION 150 – MOBILIER BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée des besoins pour les bâtiments communaux :

21568	Alarme type 4 + extincteur mairie	900,00
2184	Aménagement salle commune de l'école élémentaire	2 700,00
2181	Aménagement de la bibliothèque scolaire	4 600,00
2184	Fournitures de tables pour la mairie	1 100,00
	Fourniture d'écran pour la salle du conseil municipal, d'un lave-	
2184	linge pour l'école maternelle, d'un frigo pour la mairie	1 650,00
2181	Mise en œuvre d'équipement de sécurité anti intrusion et d'alerte	16 100,00
	Remplacement de la chaudière fioul école primaire par une	
2188	chaudière biomasse	48 000,00
2188	Acquisition d'une urne supplémentaire	350,00
2128	Modification du portail de l'école primaire	8 000,00
2152	Acquisition d'illuminations de Noël	3 000,00
2152	Acquisition de signalisation urbaine	5 000,00

Le montant total de cette opération s'élève à 91.400 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Délibération 2021/018 - OPERATION 151– TRAVAUX SUR BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de remises aux normes doivent être exécutés sur plusieurs bâtiments communaux :

2181	Remises normes électriques	27 000,00
21312	Agrandissement des sanitaires de l'école primaire	10 000,00

Le montant total de cette opération s'élève à 37.000 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Délibération 2021/019 - OPERATION 152– PLANTATIONS ET ENTRETIENS ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour répondre à la demande des enfants des arbres seront plantés dans la cour de l'école. Il est demandé également la création d'une aire de jeux et un terrain de boules pour les administrés et l'acquisition d'outillage de voirie pour les services techniques

2121	Plantations d'arbres dans la cour des écoles	1000,00
2128	Création d'une aire de jeux et de terrains de boules	21 000,00
21578	Outillage de voirie	1 000,00

Le montant total de cette opération s'élève à 23.000 €

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

8/ TRANSITION ENERGETIQUE (DELIB 2021/020)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à partir de 2021 et dans le cadre de la transition énergétique, un arbre sera offert à chaque nouvelle naissance ainsi qu'à chaque nouveau foyer qui rejoindront la commune de Vieux-Manoir. Les parents des nouveaux manérois, résidant à Vieux-Manoir, recevront une invitation pour venir chercher un arbre. De même, pour chaque nouvel habitant qui viendra se déclarer en Mairie.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise

Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette opération. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 au compte 6068.

9/ MISE EN PLACE D'UN REGISTRE NOMINATIF COMMUNAL (DELIB 2021/021)

Monsieur le Maire passe la parole à M. PARIS qui expose l'utilité de ce registre.

Monsieur PARIS informe l'assemblée qu'il est nécessaire de mettre en place un registre nominatif afin d'informer et de prévenir en prévision d'une situation à risque les personnes vulnérables.

Le CCAS, Centre Communal d'action Sociale, a été mandaté pour constituer ce registre nominatif, celui-ci recueille des informations nécessaires sur les personnes vulnérables de sa commune, afin de pouvoir les contacter et les informer lors d'un déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence (risques exceptionnels, canicule, grand froid, épidémie)

Ce registre est confidentiel et ne peut être utilisé que par des personnes autorisées.

A qui est-il destiné ?

- Aux personnes de plus de 65 ans
- Aux personnes de plus de 60 ans et reconnues inaptes au travail ou en situation de vulnérabilité.
- Aux personnes handicapées.

Quels intérêts ?

En cas de déclenchement, le CCAS contactera les personnes inscrites pour s'assurer de leur bien-être, de leur sécurité et le cas échéant, leur proposer une aide ou un accompagnement adapté l'événement déclencheur.

Quelles sont les démarches pour s'inscrire ou inscrire un de ses proches ?

Un formulaire sera mis en ligne sur le site de la commune, ou bien directement en Mairie

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette opération.

10/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX A TITRE GRACIEUX (DELIB 2021/022)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de partenariats avec des acteurs locaux, il peut être intéressant pour la commune de mettre à disposition une partie de ses terrains. Par exemple, il est envisageable que des associations demandent la mise à disposition de terrains communaux pour des activités comme c'est déjà le cas pour le football ou la demande récente en vue de la création d'un jardin partagé envisagé par l'association Alternatiba. Pour la bonne organisation des mises à disposition, chaque fois que nécessaire, une convention de mise à disposition sera co-signée entre la commune représentée par son maire et le bénéficiaire du terrain. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions afférentes aux mises à disposition de terrains communaux.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette opération.

11/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de l'établissement du questionnaire concernant le registre nominatif communal, les destinataires seront invités à faire part de leur besoin en matière de vaccination Covid19 pour évaluer la situation.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ancienne salle du conseil municipal est souvent libre en semaine et que suite aux contexte sanitaire actuel, le télétravail se développe. Le maire expose le projet de mettre à disposition gratuitement cette salle, aux habitants ou entreprises de la commune, soit pour télétravailler soit pour tenir une réunion à distance selon un planning d'occupation de la salle géré à l'avance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un partenariat entre la ferme des petits moutons de Saint-Aubin et la commune est mis en place pour assurer de l'éco pâturage sur certains espaces communaux dans l'objectif de décarboner le traitement de ces espaces et d'apporter de nouvelles aménités environnementales dans le village.

Madame BERNARD informe l'assemblée que l'entreprise Nat'up s'inscrit dans l'accompagnement d'initiatives de développement durable mises en place par la commune (boîtes à graines partagées, poulailler pour les déchets de la cantine...). Cela s'inscrit dans l'action du conseil municipal qui relie progressivement tous les acteurs du territoire communal (habitants, entreprises, commerçants, agriculteurs...).

Madame BERNARD indique qu'un nouveau tableau blanc est nécessaire pour une des classes de l'école primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05